Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_187-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 23/09/26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 187

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 15 septembre 2026

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR, Djamila BOUFELAH, Jeanine CALCIO GAUDINO, Vincent THOMAS, Gilles BARJOU, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Benoit BROUSSEAU

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

FINANCES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ADAVIRS

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;
- Vu la délibération n° DL25-034 du 17 février 2025 attribuant une subvention de 600 € à l'Association pour le Développement de Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale (ADAVIRS) ;
- Considérant que le dossier de demande de subvention déposé par l'association au titre de l'exercice 2025 est parvenu en mairie le 15 décembre 2025, postérieurement à la clôture du versement des subventions de cet exercice ;
- Considérant qu'en conséquence, la subvention n'a pu être mandatée sur l'exercice 2025, les crédits disponibles ayant été soldés en fin d'année ;
- Considérant que l'association a néanmoins inscrit cette subvention dans sa comptabilité au titre de l'exercice concerné ;
- Considérant qu'il convient de régulariser cette situation en attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 600 € au titre de l'exercice 2026 ;
- Considérant l'avis favorable de la commission en charge de l'attractivité, du sport, de la culture et de l'économie en date du 09/09/2026 ainsi que celui de la commission des finances et des ressources humaines réunie le 10/09/2026 septembre 2026 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_187-DE

- D'attribuer à l'ADAVIRS une subvention complémentaire de 600 € ;
- De préciser que cette subvention a pour objet de régulariser le versement de l'aide accordée au titre de l'exercice 2025, qui n'a pu être mandatée avant la clôture budgétaire ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Benoit BROUSSEAU
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.